

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2024**

Le 15 février 2024, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 8 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoît GOETSCH, 2ème Adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER, MM. Patrick MAURER, Benoit DIEMER, Mme Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : ./.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : ./.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2023
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Finances locales – Divers – Bistrot communal
- 5) Finances locales – Divers – Compte 6745
- 6) Finances locales – Décisions budgétaires – Ouverture de crédits d'investissements avant le vote des budgets primitifs 2024
- 7) Délibération relevant du patrimoine – Location – Autres – Bail commercial Bâtiment Crédit Mutuel
- 8) Fonction publique – Mise à disposition – Emploi d'été 2024
- 9) Autres actes de gestion du domaine privé - ONF – Etat Prévisionnel 2024
- 10) Autres actes de gestion du domaine privé - ONF – Programme d'actions 2024
- 11) Divers

**POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

**POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

\* Les biens cadastrés Section 2 n° 71/17 et 75/17, d'une superficie totale de 16a 32ca, situés 13A rue de Sainte-Croix-en-Plaine.

\* Le bien cadastré Section 1 n° 7, d'une superficie totale de 6a 11ca, situés 8 rue de la Gare.

**POINT N°4 FINANCES LOCALES – AUTRES – BISTROT COMMUNAL**

Le Maire propose de tenir le bistrot communal du 17 mai 2024 au 19 mai 2024 inclus, soit 3 jours. Il suggère d'associer la médiathèque et éventuellement les associations pour proposer des activités et/ou des manifestations sur la même période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'ouverture du bistrot communal du 17 mai 2024 au 19 mai 2024 ;
- De créer une régie d'avances et de recettes et de nommer respectivement Mmes Adeline MANGIN et Nathalie HAUSHERR, régisseur titulaire et suppléant.

Les nominations interviendront par arrêté.

Le régisseur renonce à son indemnité. Le montant de l'avance est fixé à 250€.

**POINT N°5 FINANCES LOCALES – AUTRES – COMPTE 6745**

Le Maire récapitule les différents bons cadeaux offerts dans l'année dans le tableau ci-dessous :

<b>Occasion</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Maisons Fleuries</b>	Lauréats du concours	30€ - 25€ - 20€	Montant attribué en fonction du palmarès
<b>Fête de Noël des Personnes Agées</b>	1 habitant du village à partir de 70ans	25€	Offert si le repas ne peut pas avoir lieu ou si la personne ne souhaite pas participer au repas dans la salle communale.
	2 habitants du village à partir de 70ans et vivant en couple	50€	

			A partir de la classe 1954 bon uniquement à partir de 75ans.
<b>Mariages</b>	Habitants du village se mariant à Niederhergheim	Box cadeau d'une valeur de 30€	
<b>Sportif Méritant</b>	Adhérent à une association du village	25€ par sportif (plafonné à 250€ par équipe)	Offert lors de la cérémonie des vœux ou d'une mise à l'honneur
<b>Noël</b>	Personnel communal	70€ par agent	Offert si le repas de Noël ne peut pas avoir lieu
<b>Manifestations diverses</b>	Musiciens / animateurs	50€ par intervenants	
<b>Bénévoles Méritants</b>	Bénévole d'une association du village avec un parcours remarquable	30€ par bénévole	Offert lors de la cérémonie du Printemps du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les différents bons cadeaux tels que listés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2024.

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 6745 du Budget Primitif 2024.

<b>POINT N°6 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</b>
---

Le Maire rappelle la délibération prise le 21 décembre 2023 autorisant l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent à hauteur de 642 375,00€.

Dans le cadre du contrôle de légalité, la délibération a fait l'objet de 2 observations :

- les restes à réaliser ne peuvent être pris en compte dans le calcul du quart des crédits ouverts, le quart des dépenses réelles d'investissement se monte donc à 298 625,00€ ;
- l'ordre de priorité des travaux en fonction du caractère d'urgence et de nécessité doit être déterminé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération du 21 décembre 2023.

**POINT N°7 DELIBERATION RELEVANT DU PATRIMOINE – LOCATION – AUTRE –  
CONVENTION D'OCCUPATION BATIMENT CREDIT MUTUEL**

Depuis 2014, la Commune de NIEDERHERGHEIM est propriétaire du bâtiment « Ancien Crédit Mutuel » situé à NIEDERHERGHEIM, Place de la Mairie.

Une proposition pour installer des casiers automatiques pour la vente de produits locaux a été adressé à la mairie et plusieurs échanges ont eu lieu. Le Maire précise que l'ouverture d'un dépôt de pain 2 matinées par semaine a été négocié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à négocier une convention d'occupation pour le rez-de-chaussée du bâtiment dénommé « Ancien Crédit Mutuel » situé à NIEDERHERGHEIM, Place de la Mairie ;
- à signer la convention d'occupation et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**POINT N°8 FONCTION PUBLIQUE – MISE A DISPOSITION – EMPLOI D'ETE 2024**

Le Maire, suggère de faire appel à des jeunes pour les nombreux travaux, notamment, balayage, nettoyage des fleurs, peinture, arrosage... pour des périodes de 4 semaines. Ces jeunes seront engagés en qualité d'adjoint technique non titulaire à raison de 20 heures maximum par semaine et rémunérés à l'indice 01 de l'échelle de salaire concernée.

Les critères de recrutement proposés sont les suivants :

- le candidat doit être disponible pour l'une ou l'autre des périodes suivantes :
  - o du 3 juin au 28 juin inclus,
  - o du 1 juillet au 26 juillet inclus,
  - o du 29 juillet au 23 août inclus (le 15 août à rattraper) ;
- être âgé de 16 à 20 ans ;
- être déclaré comme habitant de NIEDERHERGHEIM à la mairie ;
- les candidats n'ayant jamais travaillé pour la commune seront prioritaires ;
- en fonction des candidatures reçues, 2 candidats seront retenus par période de 4 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recruter, selon les critères ci-dessus, des agents contractuels sur des emplois non permanents en raison d'un accroissement saisonnier d'activité (maximum 6 postes) au grade d'adjoint technique non titulaire à raison de 20 heures maximum par semaine pendant la saison estivale de juin à août 2024.

**POINT N°9 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - ONF - PROGRAMME  
DES TRAVAUX D'EXPLOITATION 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les travaux proposés.

**POINT N°10 AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE - ONF – PROGRAMME D' ACTIONS 2024**

Le Maire rappelle que l'ONF établit annuellement un programme d'actions concernant la forêt de Niederhergheim. Ce dernier propose des travaux de maintenance (entretien), des travaux sylvicoles (Elagage, cloisonnement d'exploitation...), des travaux cynégétiques (création d'enclos témoin) et des travaux divers (abattage d'arbre de gros diamètre, matérialisation des lots de bois de chauffage...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions 2024 tel que présenté.

Publication le 21 février 2024

Le Maire,  
Alain ZEMB

